



Téléphonie Mobile

Fiche de synthèse d'une modification non substantielle d'un site existant

Informations générales :

Opérateur	Bouygues	Arrdt	12ème
Nom de site		Numéro	T10028
Adresse du site	7, rue Elie Faure	Hauteur	R+11 (36m)
Bailleur de l'immeuble	RIVP	Destination	habitations
Type d'installation	Ajout 700 MHz sur un site existant 2G/3G/4G		
Complément d'info			
Dossier soumis à Déclaration Préalable ou Permis de Construire ?			non

Calendrier de suivi du dossier

Date de validation de la version précédente du dossier	27/06/2013
Date d'enregistrement à l'Agence d'Écologie Urbaine (J)	17/09/2018
Date limite de réponse de l'Agence d'Écologie Urbaine (J+2 mois)	17/11/2018

Historique et contexte	
------------------------	--

Objet de la demande

Motivation de l'opérateur	En réponse aux exigences de performances et obligations légales imposées par les licences délivrées par l'Etat, Bouygues Télécom est amené régulièrement à moderniser son réseau.		
Détail du projet	Ce projet concerne le renforcement des fréquences (ajout 700MHz) d'un site existant en 2G/3G/4G avec des antennes heptabandes en lieu et place des quadribandes existantes (fréquences 700MHz , 800MHz, 900MHz, 1800 MHz, 2100 MHz et 2600MHz) et orientées vers les azimuts 60° et 140°.		
Distance des ouvrants	> 3m en dessous des antennes	Tilts (degrés)	6°
Estimation	60° <4V/m -140° <3V/m	Vis-à-vis (25m)	néant
Divers			

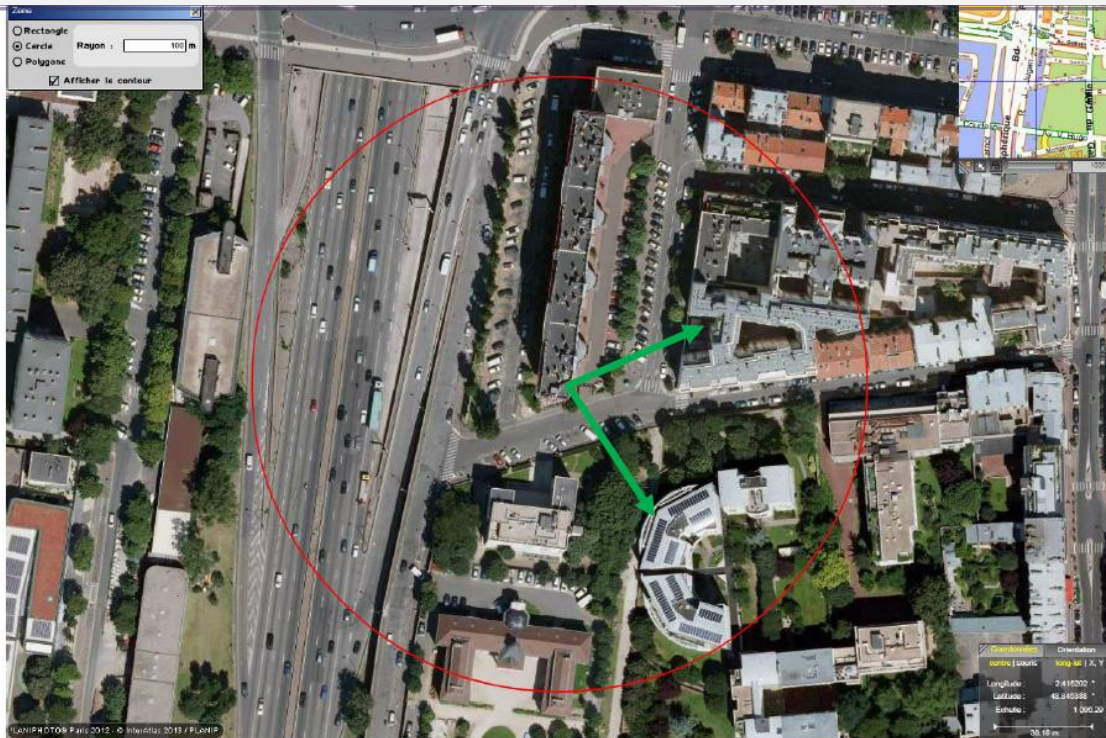
Incidence visuelle

Intégration antennaire	Ce projet consiste à remplacer les deux antennes quadribandes existantes par deux antennes Heptabandes de tailles identiques.
Zone technique	Les modules techniques supplémentaires de couleurs gris clair seront au pied des antennes et seront invisibles depuis la rue
Hauteur antennes/sol	38,10m

Date : Conformité du dossier

Observations Mairie d'arrondissement :			
Avis AEU :		Favorable <input type="checkbox"/>	Défavorable <input type="checkbox"/>

Carte du site au regard des établissements particuliers dans un rayon de 100m autour des antennes

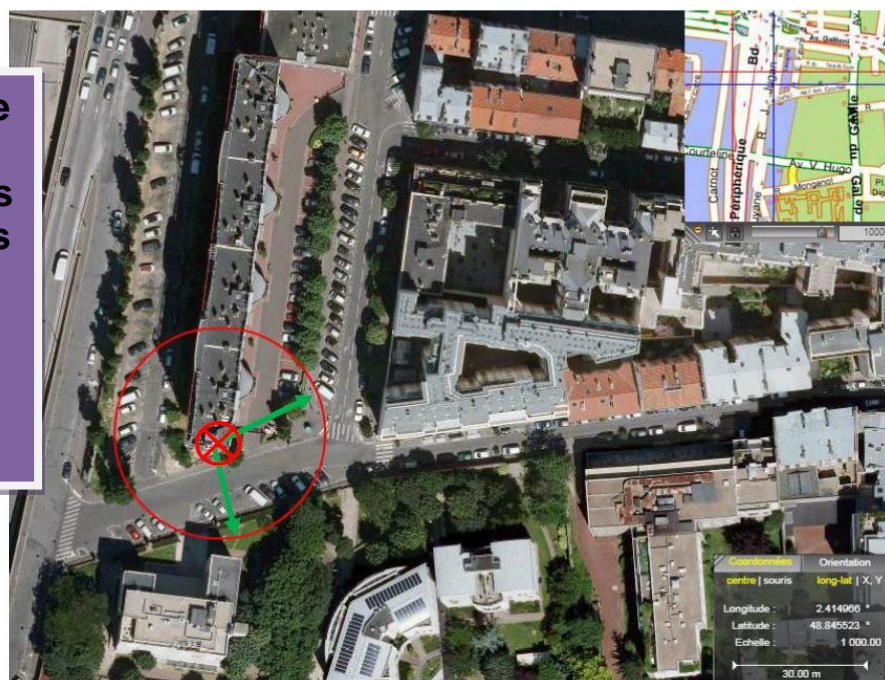


Rayon 100m

AUCUN ÉTABLISSEMENT PARTICULIER DANS LES 100M

Aucun bâtiment en vue direct dans un rayon de 25m

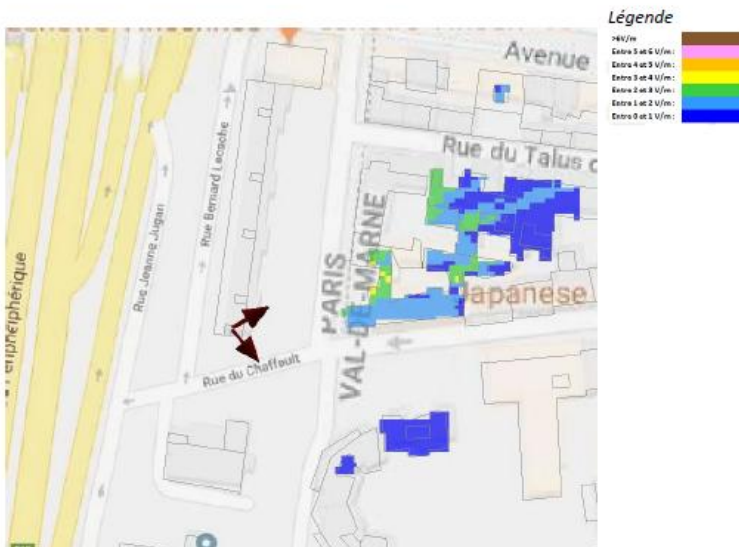
Carte du site au regard des hauteurs d'immeubles dans un rayon de 25m autour des antennes



Simulation et conformité au seuil de la Charte

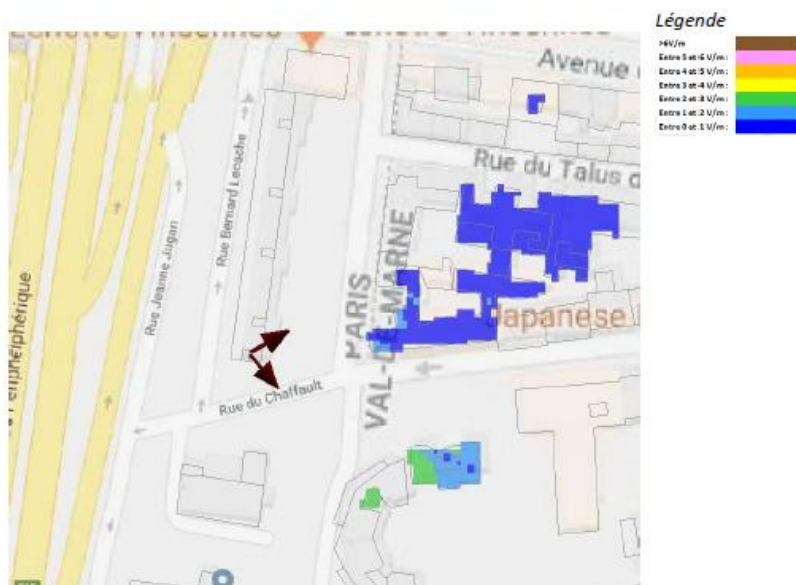
a. Azimut 60°

Pour l'antenne orientée dans l'azimut 60°, le niveau maximal calculé est compris entre 3-4 V/m.
La hauteur correspondante est de 25,5 m.



b. Azimut 140°

Pour l'antenne orientée dans l'azimut 140°, le niveau maximal calculé est compris entre 2-3 V/m.
La hauteur correspondante est de 25,5 m.



Les simulations en espace libre indiquent les niveaux maximums suivants par antenne :

	Azimut 60°	Azimut 140°
Niveau maximal	entre 3-4 V/m	entre 2-3 V/m
Hauteur	25,5 m	25,5 m

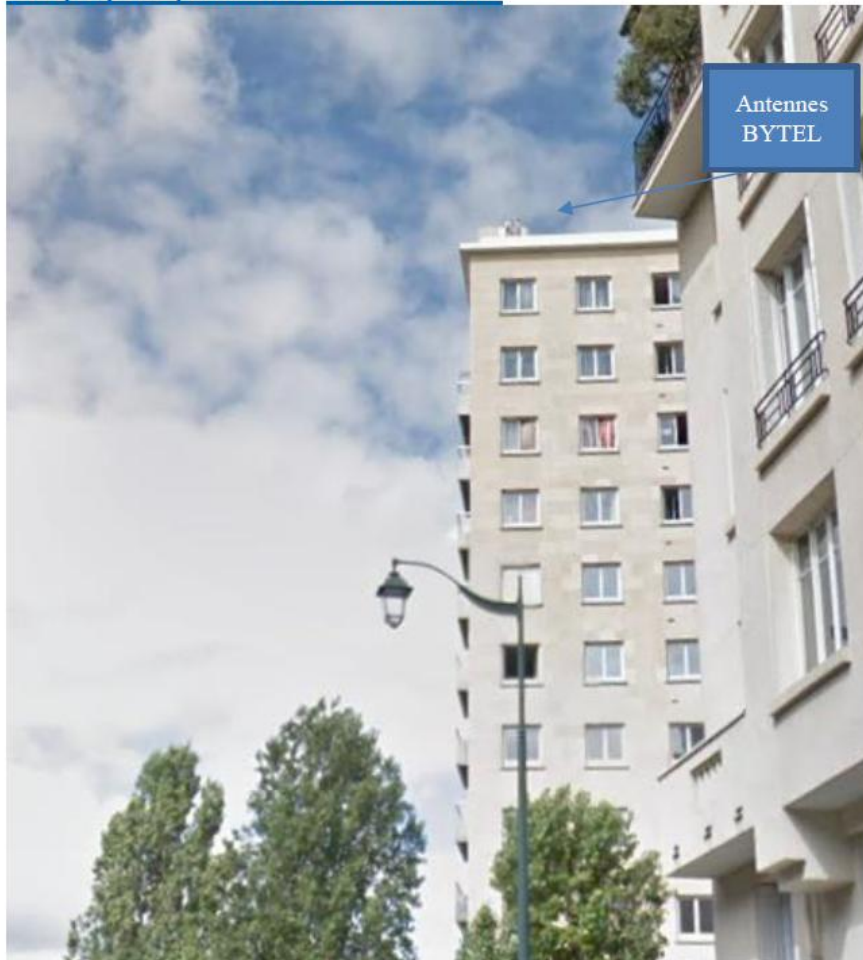
Vue des Antennes Avant/Après

Etat de l'existant :



Antennes
BYTEL

Etat projeté : pas de modification visible



Antennes
BYTEL

Vue des Azimuts

La photo des azimut n'est pas possible car les accès sont temporairement bloqués sur ce site

